

Comment ça marche ?

- **Pour bénéficier de cette offre vous devez acheter un smartphone Crosscall Action-X3 entre le 10 janvier au 28 février 2018.** Vous renouvelez ou souscrivez un forfait mobile voix Orange Business Services ou d'un forfait data mobile Orange Business Services. Offre limitée aux 200 premiers terminaux repris.
- **Estimez la valeur reprise de votre ancien mobile ou tablette.** Rendez-vous sur le [site reprise.orange-business.com](http://site.reprise.orange-business.com) ou sur l'application Orange Reprise disponible gratuitement dans votre espace client. Depuis le moteur de recherche sélectionnez le mobile que vous souhaitez faire reprendre. Vous découvrirez immédiatement l'estimation du montant de reprise. Si votre mobile ou votre tablette a encore une valeur (min 2€) il est éligible à la promotion bonus Orange Reprise. Offre de Bonus de reprise limitée à 20 terminaux par entreprise (même n° de SIREN).
- **Validation de la reprise et prise en compte de la promotion.** Remplissez le formulaire avec vos coordonnées et indiquez le **code promo Action X-3** dans le champ code promotionnel. Vous avez jusqu'au 28 février 2018 pour valider votre reprise en ligne. Dépassé cette date, la promotion de bonus de 70 euros ne pourra plus être appliquée mais la reprise reste possible (au montant en vigueur à la date de la nouvelle estimation).

Le bonus de reprise sera appliqué sur votre facture et crédité sur votre compte Orange Business Services.

- **Envoyer gratuitement votre ancien mobile.** Avec Orange reprise l'envoi de votre ancien mobile est entièrement gratuit et sécurisé. Une enveloppe à bulle préaffranchie vous sera automatiquement envoyée. Préparez votre enveloppe et déposez-la simplement dans un bureau de poste avant le 28 mars 2018 inclus (cachet de la poste faisant foi), en ayant pris soin d'y joindre impérativement les justificatifs suivants :
 - si vous êtes nouveau client mobile Orange : copie du bon de livraison OU du bon de commande ET de votre contrat d'abonnement mobile ou data (même nom et adresse que la reprise)
 - si vous êtes déjà client : copie du bon de livraison OU du bon de commande confirmant l'achat du mobile (même nom et adresse que la reprise)
- **Recevez votre paiement.** A compter de la réception de votre mobile, et à condition que l'état que vous avez déclaré sur le site Orange Reprise soit confirmé par nos équipes vous recevrez une auto facture correspondant à la vente de vos terminaux et nous procéderons à une compensation financière sur votre facture.